

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 20 août 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 076-08-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 077-08-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout des points 8.1, 8.2 et 8.3 tirés de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 13 août 2019
5. Report de la séance ordinaire initialement prévue le 10 septembre 2019 au 17 septembre 2019
6. Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019
7. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2019
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 8.1 Appui à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) - Avenir des commissions scolaires
- 8.2 Participation financière de la MRC Les Moulins au Centre de formation professionnelle des Moulins (CFP des Moulins) pour première édition d'une activité annuelle à caractère entrepreneurial

- 8.3 Contribution financière à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
12. Adoption du règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins
13. Dépôt de la Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2019
14. Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) RAIM / MRC Les Moulins, pour les frais administratifs du régime de retraite de 2018
15. Départ à la retraite d'un employé occupant le poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »
16. Abolition du poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »
17. Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de « Secrétaire au greffe »
18. Nomination d'une « Secrétaire au greffe »
19. Engagement d'un Directeur (trice) des communications pour un poste temporaire d'une durée de 13 mois
20. Carte de crédit pour les besoins de la MRC Les Moulins
21. Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2018-2019 - Dépôt des « *Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme* » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
22. Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
23. Achat d'une banque d'heures pour des services professionnels de mentorat d'affaires
24. Constitution du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)
25. Constitution du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)
26. Dépôt de la convention de partage de Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins

27. Affectation d'une somme reçue du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) au Fonds Jeunes Promoteurs (*FJP*)
28. Affectation d'une somme reçue du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)
29. Affectation d'une somme reçue du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) au Fonds d'aide à l'innovation
30. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise LeadHouse Digital Marketing inc.
31. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc.
32. Nomination d'un représentant (secteur affaires) au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
33. Nomination d'un représentant (CCIM) au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
34. Nomination de deux (2) représentants au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
35. Adhésion 2019-2020 de la MRC Les Moulins à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)
36. Autorisation de signature – Addenda afin de mettre fin à l'entente de sous-location à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) des bureaux situés au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
37. Approbation de la mise à jour du document intitulé Synthèse - Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale et amendement aux résolutions numéros 11 796-02-19 et 12 036-06-19
38. Autorisation de paiement - Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) en lien avec le deuxième Plan d'action du Programme Mobilisation-Diversité 2017-2019 (troisième versement)
39. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du deuxième Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité 2017-2019 de la MRC Les Moulins (deuxième et troisième versements)
40. Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)
41. Nomination d'un(e) représentant(e) au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS)
42. Nomination au comité de coordination touristique MRC - Villes

43. Achat d'une publicité dans le cahier spécial La Presse+ « Sur la route des incubateurs »
44. Mandat pour prises de photos d'entreprises pour le magazine Direction, édition de l'automne 2019
45. Journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles le 11 octobre 2019 à Sherbrooke
46. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu
47. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2019 (Premier et deuxième versements)
48. Autorisation de paiement à la firme Écogénie – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation des berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #6)
49. Autorisation de paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #2)
50. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire (certificat de paiement #3)
51. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
52. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
53. Rejet – Soumission pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche
54. Mandat pour le géoréférencement de photos aérienne d'époque et la création d'une mosaïque en vue du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
55. Rejet - Soumission pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants
56. Adoption des critères d'admissibilité au répertoire d'entreprises agroalimentaires moulinoises
57. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 14 août 2019

58. Demande d'un nouveau délai au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT)
59. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques dans les aires d'affectations Agricole et Agroforestière
60. Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 9, 10 et 11 octobre 2019 à Saint-Sauveur
61. Approbation du budget 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (planification annuelle)
62. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2019-2020 (priorisation)
63. Autorisation de signature – Lettre en réponse au processus de consultation du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au Plan métropolitain de développement agricole
64. Appui à la Ville de Terrebonne – Demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin de bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres
65. Examen et approbation du règlement numéro 1000-032 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova
66. Examen et approbation du règlement numéro 1001-300 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation
67. Examen et approbation du règlement numéro 1001-301 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage
68. Examen et approbation du règlement de lotissement numéro 1009-005 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage
69. Autres sujets
70. Période de questions
71. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 078-08-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 079-08-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 13 août 2019

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 13 août 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 080-08-19 Report de la séance ordinaire initialement prévue le 10 septembre 2019 au 17 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 597-11-18 le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue le 10 septembre 2019 au 17 septembre 2019 à 19h00 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 10 septembre 2019 soit et est reportée au mardi 17 septembre 2019 à 19h00.

QUE le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins adopté par la résolution numéro 11 597-11-18, lequel fait partie intégrante de ladite résolution, soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

12 081-08-19 Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019 au montant de 234 751,41\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Août 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-127 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 562,20\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'août soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 082-08-19 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2019

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2019, pour un montant de 762 790,45\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juin 2019* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2019, pour un montant de 386 177,57\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juillet 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-128 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 224,48\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juin 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-129 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 219,02\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juillet 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 083-08-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juillet-Août 2019* »).

ADOPTÉE

12 084-08-19 Appui à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) - Avenir des commissions scolaires

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a déjà évoqué son intention d'abolir les commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT l'expertise des commissions scolaires et l'importance de leur rôle de proximité, permettant de tenir compte des particularités régionales et locales ;

CONSIDÉRANT l'importance de cette proximité entre les commissions scolaires, les écoles et la population pour répondre aux besoins de tous les élèves ;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation demeure une priorité pour les élus du territoire ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les commissions scolaires qui demandent du gouvernement du Québec de tenir compte, dans toute modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques, les principes de gouvernance suivants :

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité;
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants,

QUE la présente résolution soit et est transmise à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et à la Commission scolaire des Affluents (CSDA).

ADOPTÉE

12 085-08-19

Participation financière de la MRC Les Moulins au Centre de formation professionnelle des Moulins (CFP des Moulins) pour première édition d'une activité annuelle à caractère entrepreneurial

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle des Moulins (CFP des Moulins) sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de la première édition d'une activité annuelle à caractère entrepreneurial qui se tiendra en octobre 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 500,00\$ au Centre de formation professionnelle des Moulins (CFP des Moulins) dans le cadre de la première édition d'une activité annuelle à caractère entrepreneurial qui se tiendra en octobre 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-129.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 086-08-19

Contribution financière à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son Omnium de golf pour la trisomie-21, lequel aura lieu le 8 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cet événement permettront à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière de maintenir leurs différents services et ainsi d'aider les familles de ladite Association;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 125,00\$, excluant les taxes, à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière afin de contribuer au maintien de leurs différents services et ainsi d'aider les familles de ladite Association.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-129.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 087-08-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 15 août 2019 et de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins le 15 août 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 15 août 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 088-08-19 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins le 20 août 2019;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 20 août 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 089-08-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 13 août 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 13 août 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 090-08-19

Adoption du règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement portant le numéro 146 a été déposé et présenté lors de la séance du conseil tenue le 11 juin 2019 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

12 091-08-19

Dépôt de la Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, les employeurs doivent produire la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « *Déclaration annuelle an matière d'équité salariale* » de la MRC Les Moulins pour l'année 2019, soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission électronique de ladite déclaration, à la Commission de l'équité salariale, soit et est autorisée, et ce, avant le 1^{er} septembre 2019.

ADOPTÉE

12 092-08-19

Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) RAIM/MRC Les Moulins, pour les frais administratifs du régime de retraite de 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la caisse du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM/MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2018 ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 17 juillet 2019 transmise par madame Joannie Paquette, coordonnatrice des régimes de retraite, au montant de 34 001,07\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à SSQ Société d'assurance-Vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) des employé(es) de la RAIM et MRC Les Moulins, un montant de 34 001,07\$, excluant les taxes, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-130 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 34 001,07\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 093-08-19

Départ à la retraite d'un employé occupant le poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »

CONSIDÉRANT la lettre du 6 juin 2019 de monsieur Daniel Pilon, occupant le poste de « Conseiller stratégique à la direction générale » depuis le 31 décembre 2018, informant de son départ à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est accepté le départ à la retraite de monsieur Daniel Pilon, conseiller stratégique à la direction générale, à compter du 1^{er} septembre 2019.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Daniel Pilon pour toutes ses années de service au sein de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

12 094-08-19

Abolition du poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »

CONSIDÉRANT la création du poste de « Conseiller stratégique à la direction générale » lors de la séance du 11 décembre 2018 par la résolution numéro 11 673-12-18;

CONSIDÉRANT que compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir le poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste de « Conseiller stratégique à la direction générale » soit et est aboli à compter du 1^{er} septembre 2019.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit et est modifié en conséquence.

ADOPTÉE

12 095-08-19

Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de « Secrétaire au greffe »

CONSIDÉRANT la lettre du 14 août 2019 de madame Louise Langlois, secrétaire au greffe, informant de son départ à la retraite;

Considérant les vacances accumulées au cours des dernières années par madame Louise Langlois;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le départ à la retraite de madame Louise Langlois, secrétaire au greffe, à compter du 1^{er} février 2020 ainsi qu'un départ en vacances à compter du 31 octobre 2019 soient et sont acceptés.

QUE les membres du conseil remercient madame Louise Langlois pour ses seize (16) années de service au sein de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

12 096-08-19

Nomination d'une « Secrétaire au greffe »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8915-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Audrey Guimond au poste de réceptionniste ;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins du service du greffe, il y a lieu de nommer madame Audrey Guimond au poste de secrétaire au greffe ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE madame Audrey Guimond soit et est nommée au poste de secrétaire au greffe à compter du 19 août 2019 à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie à la classe 5, débutant à l'échelon 6. Le prochain changement d'échelon se fera à sa date anniversaire d'entrée en fonction pour la MRC Les Moulins. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 097-08-19

Engagement d'un Directeur (trice) des communications pour un poste temporaire d'une durée de 13 mois

CONSIDÉRANT les besoins du service des communications suite à un départ pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager temporairement un directeur des communications pour un poste temporaire d'une durée de treize (13) mois de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites internet de *Québec Municipal*, de *Carrefour municipal*, du *Réseau d'Information Municipale*, et d'*Emploi-Québec*;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE monsieur Pierre Dubois soit et est engagé temporairement pour une durée de treize (13) mois au poste de directeur par intérim du service des communications, soit du 5 août 2019 au 11 septembre 2020, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 11, échelon 6. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 098-08-19 Carte de crédit pour les besoins de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter la limite de crédit sur la carte de crédit du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Martine Baribeau ainsi que la directrice des finances, des ressources humaines et matérielles, madame Marie-Claude Corbeil soient et sont autorisées à prendre les dispositions requises auprès de la compagnie émettrice de la carte de crédit présentement au nom du directeur et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, afin de porter la limite de crédit à 10 000,00\$.

ADOPTÉE

12 099-08-19 Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2018-2019 - Dépôt des « *Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme* » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit saisir les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à sa disposition ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les « *Données nécessaires aux fins d'évaluation du programme* » pour l'année 2018-2019, soient et sont approuvées telles que proposées et acceptées pour dépôt et qu'elles soient saisies dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à la disposition de la MRC, le tout conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

12 100-08-19 Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités, le déposer sur son site internet et le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté et déposé sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 soit et est transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

12 101-08-19 Achat d'une banque d'heures pour des services professionnels de mentorat d'affaires

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'acheter une banque d'heures pour des services professionnels de mentorat d'affaires;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une banque de 28,25 heures pour des services professionnels de mentorat d'affaires auprès de madame Suzanne Dauphin, au taux horaire de 35,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-131 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas de 988,75\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 102-08-19 Constitution du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté peut constituer un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être administré par la municipalité régionale de comté ou un organisme à but non lucratif constitué à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite constituer un Fonds Jeunes Promoteur destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la constitution d'un fonds lequel aura l'appellation de Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un montant maximum de 150 000,00\$ puisse être affecté au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

ADOPTÉE

12 103-08-19 Constitution du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté peut constituer un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être administré par la municipalité régionale de comté ou un organisme à but non lucratif constitué à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite constituer un Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la constitution d'un fonds lequel aura l'appellation de Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un montant maximum de 150 000,00\$ puisse être affecté au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES).

ADOPTÉE

12 104-08-19 Dépôt de la convention de partage du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance, la MRC Les Moulins a reçu la convention de partage du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer au conseil de la MRC, la convention de partage susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la convention de partage du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) dans le cadre de l'intégration dudit organisme.

QUE la présente résolution ainsi que ladite convention de partage soient et sont transmises au ministère des Affaires municipales (MAMH).

ADOPTÉE

12 105-08-19 Affectation d'une somme reçue au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 104-08-19, la convention de partage du Centre local développement économique des Moulins (CLDEM) a été déposée au conseil de la MRC Les Moulins, lequel en a pris acte ;

CONSIDÉRANT le transfert des actifs et des passifs du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) vers la MRC Les Moulins suite au dépôt de la convention de partage ;

CONSIDÉRANT la somme de 430 000,00\$ en provenance des surplus du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE LE Centre local de développement des Moulins (CLDEM) propose à la MRC Les Moulins d'utiliser cette somme de 430 000,00\$ pour son Fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme de 150 000,00\$ au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 150 000,00\$, provenant du Centre local de développement des Moulins (CLDEM) suite au dépôt de la convention de partage dans le cadre de l'intégration de Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), soit et est affectée au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 106-08-19

Affectation d'une somme reçue du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 104-08-19, la convention de partage du Centre local développement économique des Moulins (CLDEM) a été déposée au conseil de la MRC Les Moulins, lequel en a pris acte ;

CONSIDÉRANT le transfert des actifs et des passifs du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) vers la MRC Les Moulins suite au dépôt de la convention de partage ;

CONSIDÉRANT la somme de 430 000,00\$ en provenance des surplus du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE LE Centre local de développement des Moulins (CLDEM) propose à la MRC Les Moulins d'utiliser cette somme de 430 000,00\$ pour son Fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme de 150 000,00\$ au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 150 000,00\$, provenant du Centre local de développement des Moulins (CLDEM) suite au dépôt de la convention de partage dans le cadre de l'intégration de Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), soit et est affectée au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES).

ADOPTÉE

12 107-08-19

Affectation d'une somme reçue du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) au Fonds d'aide à l'innovation (FAI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 104-08-19, la convention de partage du Centre local développement économique des Moulins (CLDEM) a été déposée au conseil de la MRC Les Moulins, lequel en a pris acte ;

CONSIDÉRANT le transfert des actifs et des passifs du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) vers la MRC Les Moulins suite au dépôt de la convention de partage ;

CONSIDÉRANT la somme de 430 000,00\$ en provenance des surplus du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Moulins (CLDEM) propose à la MRC Les Moulins d'utiliser cette somme de 430 000,00\$ pour son Fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme de 130 000,00\$ au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 130 000,00\$, provenant du Centre local de développement des Moulins (CLDEM) suite au dépôt de la convention de partage dans le cadre de l'intégration de Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), soit et est affectée au Fonds d'aide à l'innovation (FAI).

ADOPTÉE

12 108-08-19

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Leadhouse Digital Marketing Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Leadhouse Digital Marketing Inc.;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Leadhouse Digital Marketing Inc.

ADOPTÉE

12 109-08-19

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Rochalia Inc.;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc.

ADOPTÉE

12 110-08-19 Nomination d'un représentant (secteur affaires) au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique en lien avec le comité de développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant au secteur affaires en remplacement de monsieur Mario Turcot qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE madame Annie Brunette soit et est nommée représentante au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins dans le secteur affaires en remplacement de monsieur Mario Turcot pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2020.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Mario Turcot pour son implication au sein du Comité consultatif économique.

ADOPTÉE

12 111-08-19 Nomination d'un représentant (CCIM) au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique en lien avec le comité de développement économique et touristique (CCE) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au secteur chambre de commerce et tourisme ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE monsieur Pierre Berthiaume, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie des Moulins, soit et est nommé représentant au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins dans le secteur chambre de commerce et tourisme pour un mandat se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

12 112-08-19 Nomination de deux (2) représentants au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique en lien avec le comité de développement économique et touristique (CCT);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux nouveaux représentants en remplacement de messieurs Bruno Bellerose et Mathieu Martineau qui ne sont plus disponibles;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE madame Élyse Lafortune et madame Isabelle Roy soient et sont nommées représentantes au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de messieurs Mathieu Martineau et Bruno Bellerose pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2019.

QUE les membres du conseil remercient messieurs Martineau et Bellerose pour leur implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

ADOPTÉE

12 113-08-19

Adhésion 2019-2020 de la MRC Les Moulins à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de renouveler l'adhésion à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l'année 2019-2020 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle l'adhésion à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l'année 2019-2020 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant 995,00\$, excluant les taxes, en paiement de l'adhésion multimembres pour les personnes suivantes : messieurs Claude Robichaud, Pierre Daviault, Robert Ladouceur et mesdames Martine Magnan, Chantale Cayer et Corinne Gendron.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-132 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 995,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 114-08-19

Autorisation de signature – Addenda afin de mettre fin à l'entente de sous-location à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) des bureaux situés au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Développement économique des Moulins (CLDEM) et la Chambre de commerce et d'industrie des Moulins (CCIM) avait conclu, le 10 juillet 2015, une entente de sous-location d'un local au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne, laquelle se terminant le 31 mars 2017 mais a été reconduite pour trois années additionnelles ;

CONSIDÉRANT la reprise de cette entente par la MRC Les Moulins le 2 juillet 2019 suite à l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie des Moulins (CCIM) a informé la MRC Les Moulins dans une correspondance datée du 15 août 2019, qu'elle avait besoin d'espace locatif additionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins ne peut satisfaire une telle demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) a demandé, par ladite correspondance datée du 15 août 2019, de mettre fin à l'entente de sous-location à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite acquiescer à la demande susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à l'entente intervenue entre la MRC Les Moulins et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) le 2 juillet 2019 afin de mettre fin à ladite entente de sous-location de locaux au 2500, boulevard des Entreprises, Terrebonne, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2019.

ADOPTÉE

12 115-08-19

Approbation de la mise à jour de la Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale et amendement aux résolutions numéros 11 796-02-19 et 12 036-06-19

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 796-02-19 et 12 036-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Synthèse – Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version dudit document et ainsi, d'amender les résolutions numéros 11 796-02-19 et 12 036-06-19 en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour du document intitulé « *Synthèse – Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale* », joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et que les résolutions numéros 11 796-02-19 et 12 036-06-19 soient et sont amendées en conséquence.

ADOPTÉE

12 116-08-19

Autorisation de paiement - Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) en lien avec le deuxième Plan d'action du Programme Mobilisation-Diversité 2017-2019 (troisième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 172-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé à signature d'un protocole d'entente 2017-2019 entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d'action 2017-2019 du programme Mobilisation-Diversité (MIDI) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.2.4.3 de l'entente susmentionnée, le troisième versement est payable, suite au dépôt du rapport final et du rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final et le rapport financier ont été déposés;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du rapport final déposé par l'organisme AMINATE.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme au montant de 14 800,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente et dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 172-01-18 entre la MRC Les Moulins et AMINATE.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-133 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 14 800,00\$, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 117-08-19

Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du deuxième Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité 2017-2019 de la MRC Les Moulins (deuxième et troisième versements)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 171-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox pour les activités interculturelles de partage et de découvertes culinaires identifiées dans le Plan d'action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 2.2.4.2 et 2.2.4.3 de l'entente susmentionnée, 50% d'un montant de 4 000,00\$ est payable au dépôt du rapport d'étape et 25% dudit montant est payable au dépôt du rapport final et du rapport financier ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports requis ont été déposés, il y a lieu de verser un montant de 3 000,00\$ à l'organisme Uniatox ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du rapport d'étape et du rapport final déposés par l'organisme Uniatox.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 3 000,00\$ à l'organisme Uniatox, le tout selon les termes et modalités amplement décrits dans le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox et dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 171-01-18 du conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-134 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 118-08-19 Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le (la) conseiller (ère) en développement social soit et est nommé (e) à titre de représentant (e) de la MRC Les Moulins à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL).

ADOPTÉE

12 119-08-19 Nomination d'un(e) représentant(e) au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant(e) de la MRC Les Moulins au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS);

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le (la) conseiller (ère) en développement social soit et est nommé (e) à titre de représentant (e) de la MRC Les Moulins au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS).

ADOPTÉE

12 120-08-19 Nomination au comité de coordination touristique MRC – Villes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 903-04-19, le comité de coordination touristique MRC – Villes a été créé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer temporairement madame Marie-Pier Beaulieu afin de siéger au comité susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Pierre Dubois soit et est nommé afin de siéger temporairement, soit pour une période de treize (13) mois, au comité de coordination touristique MRC- Villes.

ADOPTÉE

12 121-08-19

Achat d'une publicité dans le cahier spécial La Presse + « Sur la route des incubateurs »

CONSIDÉRANT QUE La Presse + prépare un portefeuille intitulé « La Route des incubateurs » dont la parution est prévue le 12 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite mettre de l'avant InnoHub La Centrale en lui donnant une visibilité via le portefeuille susmentionné de La Presse +;

CONSIDÉRANT la proposition de La Presse+ au montant de 6 428,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une publicité demi écran dudit portefeuille de la section Affaires de La Presse;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste budgétaire et d'y transférer des sommes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la proposition de La Presse+, au montant de 6 428,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une publicité demi écran d'un portefeuille de la section Affaires de La Presse+ dont la parution est prévue le 12 septembre 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert suivant :

- 6 428,00\$, excluant les taxes, 2621-341 « *Publicité- information* » vers le poste budgétaire 2620-341 « *Publicité- promotion* ».

- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-135 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 428,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-341 « *Publicité-promotion* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 122-08-19

Mandat pour prises de photos d'entreprises pour le Webmagazine Direction, édition de l'automne 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la prise de photos d'entreprises en vue de l'édition du Webmagazine Direction, édition de l'automne 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Arbour Photographe, datée du 6 août 2019, au montant de 2 500,00, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 6 août 2019, de l'entreprise Arbour Photographe pour procéder à la prise de photos d'entreprises pour le Webmagazine Direction, édition automne 2019, au montant de 2 500,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-136 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2624-341 « *Publicité- information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 123-08-19 Journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles le 11 octobre 2019 à Sherbrooke

CONSIDÉRANT l'événement « Journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles organisé par l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 11 octobre 2019 à Sherbrooke ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet et Marc-André Plante, préfet suppléant, soient et sont autorisés à assister à la Journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles qui aura lieu à Sherbrooke, le 11 octobre 2019. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

12 124-08-19 Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 558-10-16, adoptée le 12 octobre 2016, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2017-2018-2019), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 13 000,00\$ incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 787-02-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un premier versement de 10 000,00\$ à la SODAM pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter l'engagement pris par la MRC Les Moulins pour l'année 2019, il y a lieu d'autoriser le versement d'une somme de 3 000,00\$ à la SODAM ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) le deuxième versement pour l'année 2019 de 3 000,00\$, et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-137 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 125-08-19

Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2019 (COBAMIL) (Premier et deuxième versements)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 712-12-18 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC Les Moulins verse une somme de 16 395,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2019, le tout selon les modalités suivantes : 1^{er} versement (40%) le 1^{er} avril 2019, 2^e versement (35%) le 15 juillet 2019 et 3^e versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 242, datée du 15 avril 2019, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 6 558,00\$ représentant le premier versement;

CONSIDÉRANT la facture numéro 243, datée du 15 juillet 2019, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 5 738,25\$ représentant le deuxième versement;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser le deuxième versement représentant 40% du montant de 16 395,95\$, soit la somme de 6 558,00\$ à COBAMIL relativement au programme d'échantillonnage 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser le deuxième versement représentant 35% du montant de 16 395,95\$, soit la somme de 5 738,25\$ à COBAMIL relativement au programme d'échantillonnage 2019.

QUE la somme de 12 296,25\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-161 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 712-12-18.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point et en conséquence, se retire à l'extérieur de la salle du conseil.

12 126-08-19 Autorisation de paiement à la firme Écogénie – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation des berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #6)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 013-09-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Écogénie pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #5);

CONSIDÉRANT l’état d’avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 30 juin 2019 au montant de 3 750,00\$, excluant les taxes, transmises par ladite firme à titre d’honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 15 août 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice de l’environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins pour ces travaux, au montant de 3 750,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 3 750,00\$, excluant les taxes, à la firme Écogénie Inc. pour le décompte numéro 6, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la facture datée du 30 juin 2019 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 15 août 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice de l’environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins pour ces travaux.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d’eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-119 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 013-09-17.

ADOPTÉE

12 127-08-19 Autorisation de paiement à l’entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation des berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l’entreprise Axio Environnement Inc., pour un montant de 213 635,05\$, incluant les taxes, pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 16 août 2019, de la firme Écogénie Inc. au montant de 29 511,50\$, (excluant les taxes et incluant la retenue de 10%) représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Axio Environnement Inc., la somme de 29 511,50\$, (excluant les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 16 août 2019 de la firme Écogénie Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-81 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 391-06-18.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.

12 128-08-19

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 889-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 109 585,20\$, incluant les taxes, pour des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 5540, datée du 11 juillet 2019 de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée au montant de 4 035,43\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 15 août 2019, de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, au montant de 4 035,43\$ (excluant les taxes) représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, la somme de 4 035,43\$ (excluant les taxes) représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 septembre 2018 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-71 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 129-08-19

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1900158 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 2 762,81\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 2 762,81\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux exécutés par l'entreprise Alide Bergeron & Fils sous la surveillance de la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1900158 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2018-104 et 2018-113 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18.

ADOPTÉE

12 130-08-19

Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 485-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31,85%) du mandat octroyé par la MRC de L'Assomption à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée, au montant de 281 707,25\$, excluant les taxes, soit 89 723,76\$, excluant les taxes ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q, pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 526-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31.85%) de l'avis de changement numéro 1 lequel modifiait le contrat en vue d'inclure l'empierrement sur une base unitaire par mètre carré ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été complétés à l'hiver 2018-2019, à l'exception des travaux de régalinge des sols ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de régalinge des sols ont été reportés à la demande des agriculteurs à l'automne 2019, et ce, en raison des conditions climatiques à l'hiver 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un agriculteur n'avait pas accès à sa parcelle de terre en raison des amoncellements de terre, suite aux travaux de réhabilitation sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu d'autoriser et de devancer les travaux de régalinge des sols sur la parcelle de terre de cet agriculteur, situé à Repentigny ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 19-06-141, le conseil de la MRC de L'Assomption a confirmé et retenu les services de l'entreprise Presqu'Île afin de procéder au régalinge des sols suite aux travaux de réhabilitation sur la branche principale du cours d'eau Cabane Ronde pour un montant de 1 659,95\$, incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'acceptation de ces travaux par la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'auront pas pour effet d'augmenter le coût final des travaux ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que les services de l'entreprise Presqu'Île soient retenus afin de procéder au régalage des sols suite aux travaux de réhabilitation sur la branche principale du cours d'eau Cabane Ronde.

QUE la somme soit prélevée à partir du certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-75 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 921-04-19.

ADOPTÉE

12 131-08-19

Rejet - Soumission pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 388-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau Sans nom – secteur chemins St-Philippe/St-Henri ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 19 août 2019 au plus tard à 11h00 et ouverte publiquement à 11h01 le même jour, soit :

Alide Bergeron & Fils

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Alide Bergeron & Fils au prix de 86 608,65\$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par l'entreprise Alide Bergeron & Fils. excède largement le budget et l'estimation prévus à cette fin et que conséquemment, elle peut être rejetée, et ce, selon la décision citée au Bulletin Muni-Express, mars 2012, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche, rejette la soumission déposée par l'entreprise Alide Bergeron & Fils., compte tenu qu'elle excède largement le budget et l'estimation prévus à cette fin.

ADOPTÉE

12 132-08-19

Mandat pour le géoréférencement de photos aérienne d'époque et la création d'une mosaïque en vue du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue du l'élaboration du plan susmentionné, il y a lieu d'accorder un mandat pour le géoréférencement de photos aérienne d'époque et la création d'une mosaïque ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 13 août 2019, transmise par l'entreprise Géogrid, au montant de 4 270,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de géoréférencement de photos aériennes d'époque et la création d'une mosaïque.

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Géogrid, datée du 13 août 2019, au montant de 4 270,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de géoréférencement de photos aérienne d'époque et la création d'une mosaïque ;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-138 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 270,00\$, poste budgétaire 2610-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 133-08-19

Rejet - Soumission pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 795-02-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres sur invitation écrite pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 8 août 2019 au plus tard à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01 le même jour, soit :

Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 14 août 2019 à 9h00 afin d'analyser l'unique soumission reçue selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au prix de 63 466,20\$ après analyse par le comité de sélection, a été considérée conforme et a obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70% :

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton excède largement le budget et l'estimation prévus à cette fin et que conséquemment, elle peut être rejetée, et ce, selon la décision citée au Bulletin Muni-Express, mars 2012, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants, rejette la soumission déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, compte tenu qu'elle excède largement le budget et l'estimation prévus à cette fin.

ADOPTÉE

12 134-08-19 Adoption des critères d’admissibilité au répertoire d’entreprises agroalimentaires moulinoises

CONSIDÉRANT QUE le document relatif aux critères d’admissibilité au répertoire d’entreprises agroalimentaires moulinoises joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document relatif aux critères d’admissibilité au répertoire d’entreprises agroalimentaires moulinoises joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 135-08-19 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 14 août 2019

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 14 août 2019, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 136-08-19 Demande d’un nouveau délai au ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est soumise à l’application de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de remplacement – version 2 de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement # 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins et que celui-ci est en vigueur depuis le 10 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a, depuis 2016, une nouvelle orientation gouvernementale visant à assurer la sécurité des personnes et des biens via une meilleure gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissement de terrain dans les dépôts meubles;

CONSIDÉRANT QUE le ministre, en vertu de l’article 53.14 de *la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, peut, au moyen d’un avis motivé et pour des raisons de sécurité publique, demander des modifications au schéma d’aménagement en vigueur dans une MRC;

CONSIDÉRANT QU’un tel avis de modification provenant du ministre et daté du 26 avril 2016, a été reçu à la MRC Les Moulins le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée consiste à intégrer, au schéma d'aménagement de la MRC, une nouvelle cartographie ainsi qu'un nouveau cadre normatif qui y est associé concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désirait porter l'attention requise pour procéder aux modifications demandées;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles cartes et le cadre normatif qui y est associé, auront une incidence importante sur le territoire de la MRC Les Moulins puisqu'ils touchent un très grand nombre de bâtiments ainsi que de propriétés vacantes;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2016, de nombreux échanges entre la MRC, le ministère des Affaires municipales (MAMH), ainsi que le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère des Transports (MTQ) ont été tenus afin d'arriver à une formule d'entente adaptée au territoire pour atténuer les impacts de la modification demandée au schéma;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente ne s'est concrétisée, mais que la MRC se doit de donner suite à l'avis du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit, en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier son schéma d'aménagement et de développement dans les 90 jours qui suivent la signification de l'avis du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 90 jours est devenu caduc pour que la MRC puisse se prévaloir de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins avait demandé une première prolongation de délai via la résolution # 10408-05-16;

CONSIDÉRANT l'appel conférence du 15 août 2019 avec le sous-ministre adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'habitation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Daniel A. Gaudreau, ainsi qu'avec divers autres représentants de ce même ministère et des ministères de la Sécurité publique et des Transports, et les deux maires, le directeur général et la directrice de l'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cet appel conférence, il a été convenu que la MRC procéderait à une demande d'un nouveau délai à la ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* spécifie que le ministre peut accorder un nouveau délai, à la demande de l'organisme compétent, de la municipalité ou de la Commission en défaut, selon les conditions qu'il détermine ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'accorder un nouveau délai, le tout visant l'intégration, au schéma d'aménagement révisé de la MRC, de la nouvelle cartographie et du nouveau cadre normatif qui ont été soumis par le gouvernement relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

QUE ce nouveau délai est nécessaire afin de respecter les délais d'échéanciers convenus avec l'ensemble des parties, à savoir les ministères et la MRC, depuis août 2019.

ADOPTÉE

12 137-08-19 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités touristiques dans les aires d'affectations Agricole et Agroforestière

Madame Brigitte Villeneuve donne avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités touristiques dans les aires d'affectations Agricole et Agroforestière.

12 138-08-19 Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 9, 10 et 11 octobre 2019 à Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 9, 10, 11 octobre 2019 à Saint-Sauveur;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Judith Godin, soit et est autorisée à assister au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 9, 10 et octobre 2019, à Saint-Sauveur. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert suivant :

- 485,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-419 « *Honoraires professionnels* » vers le poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloque – Gestion financière* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-139 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 485,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 139-08-19 Approbation du budget 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (planification annuelle)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a autorisé, par la résolution numéro 11 531-09-18, la signature de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) alloue un budget annuel de 382 750,00\$ à la région de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019-2020 proposé respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses d'un montant de 382 750,00\$ en plus du montant résiduel de l'année 2018-2019 de 233 629,99\$, pour un montant total prévu de 616 379,99\$;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le plan d'action 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière et le budget qui y est associé, tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 140-08-19

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Autorisation des projets 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour l'année 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réalisation d'interventions ciblées sur le territoire lanauois est de 382 750,00\$;

CONSIDÉRANT la priorisation des projets proposée par les directeurs des services d'aménagement des six MRC de la région de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la priorisation des projets 2019-2020 pour un montant n'excédant pas 382 750,00\$, dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et autorise la MRC de Matawinie à procéder au financement des projets dans l'ordre énoncé dans le tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante advenant le désengagement de sommes, et ce, tel que prévu par la présente résolution.

ADOPTÉE

12 141-08-19

Autorisation de signature – Lettre en réponse au processus de consultation du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au Plan métropolitain de développement agricole

CONSIDÉRANT le processus de consultation du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au Plan métropolitain de développement agricole;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une lettre en réponse au processus de consultation du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au Plan métropolitain de développement agricole.

ADOPTÉE

12 142-08-19 Appui à la Ville de Terrebonne – Demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin de bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a subi des inondations répétées et dommageables ou mis en place des mesures préventives de bris de glace depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne demande le soutien du ministère de la Sécurité publique pour bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres afin d'améliorer la gestion des risques reliés aux inondations sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit contenir une résolution de la MRC Les Moulins venant appuyer ladite demande ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuient la Ville de Terrebonne dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault et à la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

12 143-08-19 Examen et approbation du règlement numéro 1000-032 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1000-032 modifiant son règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-032 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 144-08-19 Examen et approbation du règlement numéro 1001-300 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-300 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-300 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 145-08-19 Examen et approbation du règlement numéro 1001-301 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-301 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-301 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 146-08-19 Examen et approbation du règlement numéro 1009-005 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1009-002 modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1009-005 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

12 147-08-19 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

